



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

LE PROGRAMME LIFE 2021- 2027 & L'EXEMPLE DU PROJET LIFE BIODIV'OM



Elise Bonneau, Responsable de montage de projets européens
Delphine Morin, Coordinatrice du projet Life BIODIV'OM
LPO France

Qu'est-ce qu'un projet LIFE Nature et Biodiversité ?

Un programme d'actions pluriannuel (3 à 7 ans), de bonnes pratiques/démonstratif/innovant, avec un budget conséquent

2 aires d'intervention :

1. Espaces pour la nature = restauration/amélioration des habitats naturels et semi-naturels, des habitats d'espèces, à l'intérieur et en dehors des zones protégées ; améliorer/créer des zones protégées, des corridors écologiques; tester des nouveaux plans de gestion ; lutte contre les pressions etc.
2. Sauvegarder les espèces : mesures visant des espèces spécifiques= améliorer la condition de l'espèce (ou réduire l'impact d'EEE) au travers d'autres actions que de la restauration/conservation par zone

2 priorités politiques :

Directives Oiseaux et Habitats et Règlement contre les EEE
Stratégie EU Biodiversité



Thématiques prioritaires:

- Espèces sur les listes rouges mondiales pour les PTOM et RUP (Endangered ou pire)
- Ramener les espèces et écosystèmes en statut favorable
- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
- Forêt aménagée/gérée: améliorer leur santé et résilience
- Inverser le déclin des pollinisateurs
- Ramener la nature sur les terres agricoles
- Verdir les zones urbaines et péri-urbaines
- Mesurer et intégrer la valeur de la nature

Environ 35 projets acceptés par an (2021)



Le partenariat

Quels rôles dans le partenariat ?

Le coordinateur : en charge de la coordination générale du projet et des relations avec la Commission européenne sur les progrès techniques et financiers du projet. Il reçoit la contribution financière et la redistribue aux bénéficiaires.

⇒ Implication essentielle

⇒ Localisation : Etats membres de l'UE et PTOM

Le bénéficiaire associé (et entités affiliées): en charge de la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions et en relation avec le coordinateur et les autres partenaires. Il n'y a ni obligation ni limite sur le nombre de BA.

⇒ Implication forte

⇒ Localisation : Etats membres de l'UE et extérieurs sous conditions

Tous doivent contribuer financièrement « proportionnellement » à leur implication dans le projet



Trois positionnements pour collaborer:

Partenaires associés/parties prenantes:

⇒ implication faible, ne reçoivent pas de financement européen

Sous-traitants: Financés pour la mise en œuvre d'une action/sous-action précise

⇒ Implication faible

Co-financeurs: financent, pas d'implication dans la mise en œuvre technique





La soumission de la proposition NATBIO

En deux étapes (sauf 2021):

- 1. Concept-note**
- 2. Proposition complète**



Les projets LIFE à la LPO

Une **trentaine de projets** depuis le lancement du programme LIFE (en tant que coordinateur ou bénéficiaire associé)

8 projets en cours :

- Gypconnect (coordinateur) – Gypaète barbu (2015-2021)
- Baie de l'aiguillon (bénéficiaire associé) – (2016-2021)
- Naturadapt (bénéficiaire associé) – solutions d'adaptation au changement climatique (2018-2023)
- Vison (coordinateur) - exemple ci-après (2017-2022)
- BIODIV'OM (coordinateur) – exemple ci-après (2018-2023)
- Eurokite (bénéficiaire associé – tout juste accepté en 2019 !)
- Aquilla A LIFE (bénéficiaire associé) – (2018-2023)
- Panpuffinus (bénéficiaire associé) – (2021-2025)

2 en révision 2021:

- SEABIL (coordinateur) – (2021-2024)
- GYPRESCUE (bénéficiaire associé) – (2022-2025)



EXEMPLE DU PROJET LIFE BIODIV'OM- LIFE17 NAT/FR/000604



Objectif : protéger 5 espèces et 1 habitat menacées dans 5 territoires d'Outre-mer





SAINT-MARTIN



MARTINIQUE



LA REUNION



SAINT-MARTIN
& GUYANE



GUYANE



MAYOTTE

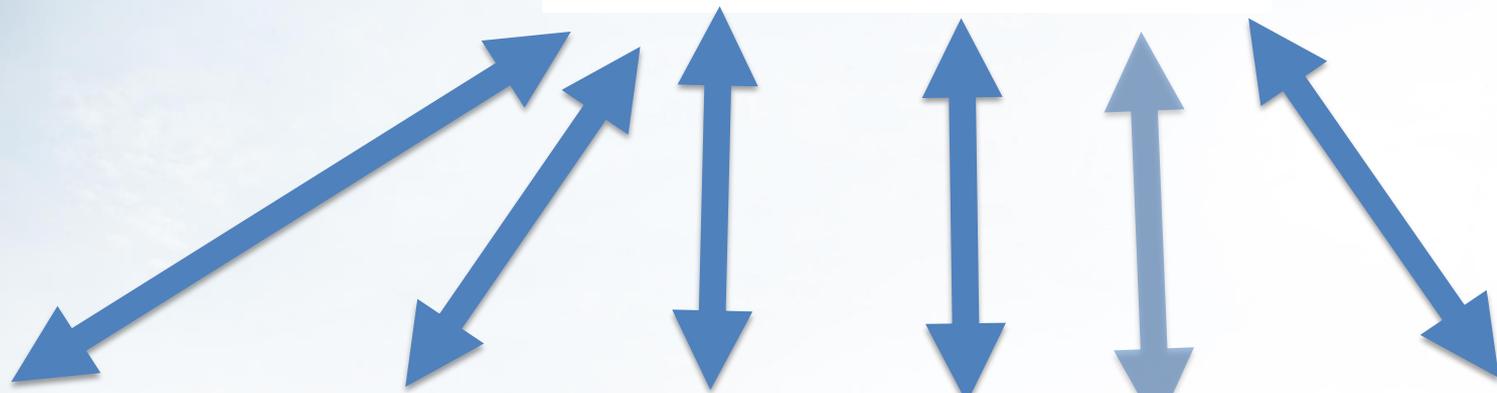


Un projet monté « en réseau »

Bénéficiaire :
coordinateur national



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



6 Bénéficiaires associés :
Coordinateurs locaux



AGIR pour la BIODIVERSITÉ



AGIR pour la BIODIVERSITÉ

FRANCE MÉTROPOLITAINE

SAINT-MARTIN
MARTINIQUE
GUYANE

MAYOTTE
LA RÉUNION



Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin



Parc national régional de la Martinique



SEOR



Réunion



LIFE17 NAT/FR/000604



Un projet monté « en réseau »

Avantages	Inconvénients
<p>Un coordinateur ayant les reins plus solides pour monter le projet (non financé) et le coordonner (responsabilité commune avec les bénéficiaires)</p> <p>Possibilité de présenter des actions plus modestes dans les territoires ultramarins : risque financier moins important pour des acteurs de petites tailles ou inexpérimentés.</p> <p>Possibilité de faire des actions coordonnées pour un plus grand impact</p> <p>Un coordinateur expérimenté peut former et guider les bénéficiaires associés (technique, financier, reporting, risques...) et les faire profiter de ses références (confiance des financeurs) et de postes dédiés à la gestion et au rapportage à NEEMO et l'UE.</p>	<p>Difficulté du suivi à distance pour le coordinateur : les bénéficiaires mettant en œuvre les actions ne sont pas les interlocuteurs directs de la CE et donc il faut un temps nécessaire à la remontée d'informations et un temps de coordination important</p> <p>Il faut une coordination financière et technique dans chaque structure en plus de la coordination nationale.</p>



Les règles d'un projet Life



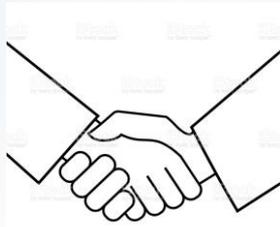
Tenir le calendrier : enchainement rapide des actions A, C, D :
⇒ Bien évaluer le temps nécessaire aux actions pendant le montage



Tenir son budget
⇒ Bien évaluer le coût des actions pendant le montage



Atteindre des objectifs ou au moins montrer que tout a été fait pour les atteindre.
⇒ Avoir une idée précise de ce qu'on veut faire avant de monter le projet
⇒ s'assurer en amont que l'objectif est atteignable et souhaité



Echanger régulièrement avec NEEMO et la CE sur les difficultés et compenser par de nouvelles actions quand on ne peut pas atteindre les objectifs.



Exemple d'un objectif renégocié

Résultats attendus : Désignation en ENS des 4 sites de nidification du Crabier blanc (228ha) et des sites majeurs d'alimentation

Problème rencontré : malgré les demandes du GEPOMAY, le Conseil départemental n'a accepté de classer ENS que 2/4 sites de nidification d'*A. idae*

Mesure de compensation : la CE a considéré que ce qui était important dans un ENS c'est la sensibilisation du grand public à la valeur de ces sites. Le GEPOMAY a donc proposé de faire de la sensibilisation additionnelle sur les enjeux des mangroves et des sites d'alimentation à travers des animations auprès du grand public et des scolaires



Merci pour votre attention !



Elise Bonneau : elise.bonneau@lpo.fr

Delphine Morin : delphine.morin@lpo.fr



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ